



Problème d'échelon

Par **croquibus**, le **21/12/2009** à **12:48**

Bonjour,

Voici mon petit traca, je travaille depuis le 2 décembre 1999 dans un centre de gestion agricole spécialisé dans la comptabilité et la fiscalité de nos chers agriculteurs.

Chaque membre du personnel évolue à raison de six échelons prévus par la convention collective et ensuite blocus.

1 échelon tous les deux ans = évolution possible sur 12 ans.

Chaque comptable évolue à raison de 9 points tous les deux ans.

J'occupe le poste de responsable informatique et la valeur de mon échelon qui est de 15 points ne figure pas dans la grille de salaire de la convention collective.

Depuis 10 ans aucun souci, mon salaire évoluait bien tous les deux ans de 15 points de mieux. Ce point ayant une valeur régulièrement revu en fonction d'un indice délivré par la maison de l'agriculture.

Subitement tout change après un changement de directeur il y a 1 an.

Aujourd'hui décembre 2009 devrait tomber l'échelon 5 que l'on ne me donne pas, sans aucune motivation ni contact, ni écrit de la part de mon nouveau directeur.

C'est pour moi une grande surprise à la lecture de mon bulletin de salaire de décembre 2009.

Il n'y apparemment aucun écrit aujourd'hui concernant cet échelon de 15 points qui m'était donné tous les deux ans.

Est-il en droit de faire cela et quels sont les miens.

Que puis-je faire, accepter sans rien dire ou me battre jusqu'à mon 6ème échelon ?

Fred